



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Cégep de Rimouski

Décembre 2020

Québec, le 6 janvier 2021

Monsieur François Dornier
Directeur général
Collège de Rimouski
60, rue de l'Évêché Ouest
Rimouski (Québec) G5L 4H6

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA)**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 16 décembre, du suivi transmis par le Cégep de Rimouski en avril 2019 en regard de la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'application de la PIEA. Dans cette opération, la Commission a recommandé au Cégep de s'assurer que les évaluations finales de tous les cours ont un poids suffisant pour être significatives dans la mesure de l'atteinte par l'étudiant des objectifs selon les standards du cours.

Dans sa lettre, le Cégep explique que l'assemblée départementale ou le comité de programme rédige un plan-cadre pour chaque cours à l'aide d'outils institutionnels, comme le document sur les composantes du plan-cadre, gabarit de rédaction du plan-cadre. Le plan-cadre, qui est déposé à la Direction des études une fois adopté, doit être conforme à la PIEA et préciser notamment une pondération suffisante pour l'évaluation finale de cours. Par la suite, les professeurs s'appuient sur le plan-cadre pour rédiger leurs plans de cours et les départements utilisent une grille de validation afin de s'assurer que le plan de cours respecte le contenu du plan-cadre, incluant la pondération de l'évaluation finale de cours. Les professeurs doivent élaborer leurs instruments d'évaluation, notamment l'évaluation finale de cours, selon les modalités prévues au plan de cours. À la formation continue, un conseiller pédagogique rédige le plan-cadre puis vérifie la conformité du plan de cours au plan-cadre. Le professeur élabore l'évaluation finale selon les informations prescrites dans le plan-cadre et le plan de cours.

Étant donné que le libellé de la recommandation porte spécifiquement sur la pondération des évaluations finales de cours, la Commission considère que la démonstration du Cégep est satisfaisante : le mécanisme d'élaboration et de validation des plans de cours, tel que présenté par le Cégep de Rimouski pour ses trois sites de formation, est adéquat pour assurer que les évaluations finales de tous les cours aient un poids suffisant pour être significatives dans la mesure de l'atteinte par l'étudiant des objectifs selon les standards du cours. La recommandation est donc levée.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Jocelynn Meadows, directrice des études